

**Contrat d'engagement - AMAP du Pays de Redon**  
**CONTRAT - Légumes**  
**Du 09 janvier au 18 décembre 2026**

<b>LE PRODUCTEUR</b>	<b>L'ADHÉRENT</b>
Nom : Gossart	Nom : .....
Prénom : Maud et Juliette	Prénom : .....
Représentants de : GAEC Les Jeunes Pousses	
Adresse : 11, La Gare	Téléphone : .....
Code postal/ville : 56220 St-Jacut-Les-Pins	
Courriel: gaecllesjeunespousses@gmail.com	

**Le producteur** déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l' AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

**L'adhérent** déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l' AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le producteur. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production.

**1. L'adhérent** qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon.

**2. Résiliation** Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une demande de résiliation peut être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

**3. Information producteur**

Je m'engage à fournir des paniers de légumes frais, de saison, variés et produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. Le contenu du panier sera déterminé en fonction de la quantité et la diversité des légumes disponibles **Deux types de paniers à 12 ou 17 € sont proposés.**

En cas de problème de disponibilité, le producteur pourra s'approvisionner auprès d'un producteur identifié et reconnu par l'AMAP du Pays de Redon.

La distribution sera assurée par le producteur, aidé d'un adhérent de l'AMAP

**4. Distribution**

Les distributions ont lieu le vendredi de 18h00 à 19h00 au local situé 6 rue de la Maillardais. Pour le produit concerné par ce contrat, les dates de distribution seront les suivantes :

**Tous les vendredis sauf les 2 janvier, 20 février, 3 avril, 10 avril, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre  
soit 46 distributions.**

**5. Règlement**

	<b>Nombre de semaines de distribution</b>	<b>Prix du panier X</b>	<b>Nombre de distributions</b>
<b>Panier à 12€</b>	<b>X 46</b>		
<b>Panier à 17 €</b>	<b>X 46</b>		
<b>Total pour 46 semaines</b>			

L'adhérent réglera la totalité de la somme due en 12 **chèques** pour l'année au nom du producteur au moment de la signature du contrat.

Les chèques seront **encaissés en début de mois jusqu'en décembre**.

Les chèques et le contrat seront confiés au référent producteur mentionné en bas de page.

Les chèques seront remplis à l'ordre de **GAEC Les Jeunes Pousses**.

Nombre de chèques	Montant total (= à la dernière ligne du tableau ci-dessus)

<b>LE PRODUCTEUR</b>	<b>L'ADHÉRENT</b>
Fait à : ..... Le : ...../...../..... Signature :	Fait à : ..... Le : ...../...../..... Signature :

Référent contrat : Elodie LAURENT : laurent.elodie80@gmail.com